

Balisage

 **GR®**
Grande Randonnée

 **GR® de Pays**
Grande Randonnée de Pays

 **BL** - Boucle Locale

 **PR** - Promenade et randonnée inscrite au PDIPR

Signalisation

 **Bonne direction**

 **Changement de direction**

 **Mauvaise direction**

“Le Département et les baliseurs bénévoles officiels de la FFRandonnée Bouches-du-Rhône entretiennent les itinéraires de randonnée pédestre.”


les chemins, une richesse partagée
Bouches-du-Rhône

Conseils et recommandations pour se promener en Provence

La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.

- Respectons la charte du randonneur éditée par la FFRandonnée
- Restons sur les chemins balisés
- N'abandonnons aucun objet, aucun détrit. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins
- Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas
- Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique
- Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits
- Sachons cohabiter avec les chasseurs et les autres utilisateurs
- N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse et surtout par grand vent.

Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo
- Évitez de partir seul
- Emportez de l'eau en quantité suffisante, une trousse de secours, la carte IGN, une boussole
- Soyez équipés d'un sac à dos et de chaussures de randonnée, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Pour votre sécurité et pour la préservation des massifs forestiers, l'accès aux espaces naturels est réglementé par arrêté préfectoral de juin à septembre. Renseignez-vous pendant la période estivale :

au 08 11 20 13 13 (prix d'un appel local)

ou sur : www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

www.myprovence.fr/enviedebalade

DURÉE 3 H

LONGUEUR 10,5 KM

DÉNIVELÉ 283 M

NIVEAU MOYEN

BALISAGE 

MOURIÈS

LES CAISSES DE JEAN-JEAN

TOPO RANDO
LES ALPILLES

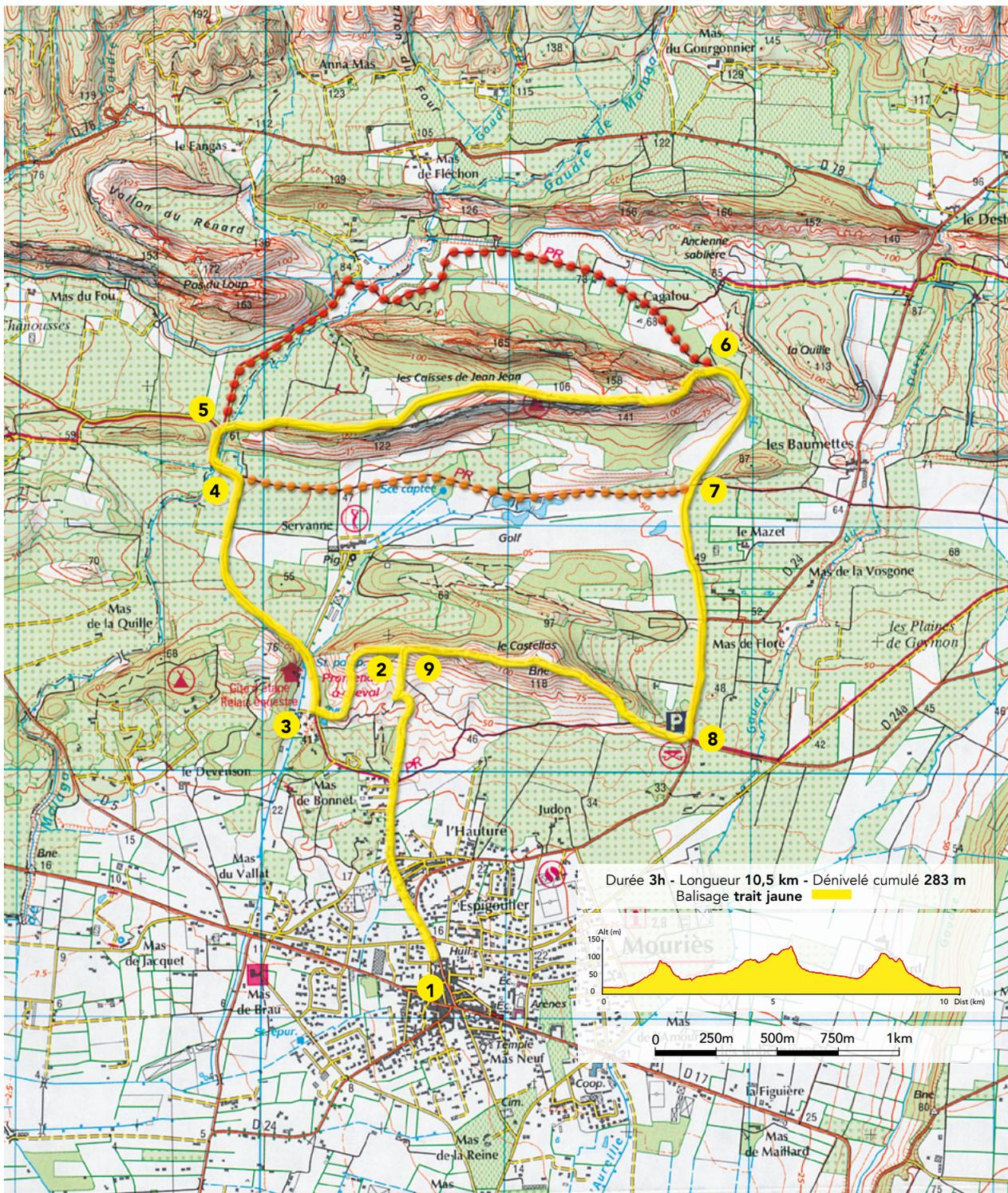
© JE Roché

EN PARTENARIAT AVEC :

- Le Département des Bouches-du-Rhône
Direction de la forêt et des espaces naturels :
www.cg13.fr

EN COLLABORATION AVEC :

- Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
des Bouches-du-Rhône et ses clubs affiliés :
www.ffrandonnee13.fr



Entre la plaine de la Crau et le massif des Alpilles, la vallée des Baux large de 5 kilomètres s'étire du nord au sud sur 20 kilomètres. Le paysage constellé d'oliveraies alterne avec des vignes, des vergers, des forêts de chênes et de genévriers. Si les marais qu'elle abrite jusque dans les années 1960 ont été largement asséchés, la vallée ne manque pas d'eau. Les canaux d'irrigation ayant capté les eaux de la Durance viennent la redistribuer dans les villages et les cultures. Au bord de ce réseau de "gaudres", comme on nomme ici les canaux, prospèrent toute une flore aquaphile et une intense vie faunistique.

Départs : Parking de l'église -
Parking de l'Europe

ITINÉRAIRE :

Balisage jaune

- 1** Quittez le parking en direction du rond-point. Laissez à votre gauche l'avenue Alphonse Daudet. Prenez l'avenue des Alpilles et, après 100 m, quittez-la pour prendre la route de Servanes. Suivez cette route pendant environ 600 m. Dans un virage à gauche, quittez la route pour prendre un sentier à gauche qui monte vers la crête du Castellas à travers la garrigue.
- 2** Arrivé sur la crête, tournez à gauche. Parcourez la ligne de crête puis descendez à gauche pour rejoindre la route au niveau d'un château d'eau.
- 3** Suivez la route à droite, dépassez le château de Servanes.
- 4** Continuez jusqu'à un grand coude et poursuivez encore sur 300 m.
- 5** À l'intersection, prenez la piste à droite qui se dirige à l'intérieur d'un vallon. Cette piste se poursuit le long des falaises jusqu'à l'oppidum (petit parcours de découvertes). Au fond du vallon il faut grimper quelques mètres pour arriver à la crête (vue splendide sur le golf de Servanes et ses oliveraies). Descendez par un chemin à peine visible.
- 6** En arrivant sur un sentier balisé en jaune tournez à droite.

Après environ 1km vous rejoignez la D24.

7 Suivez tout droit la départementale sur environ 500 m jusqu'à un parking aménagé.

8 Traversez ce parking et prenez de suite le sentier vers l'ouest sur 200m. Montez à droite pour accéder à la crête du Castellas.

Parcourez la ligne de crête jusqu'au sentier qui descend vers le village.

9 Descendez vers le village.

Variante I

(par le golf de Servanes)
2h30

Au point de repère **4**, quittez la route et empruntez à droite un chemin au milieu des oliviers (à gauche, vue sur les barres rocheuses de Jean-Jean). Traversez dans la même direction le golf de Servanes. Après avoir dépassé le golf, prenez le chemin à droite qui vous amène vers la D24 (point de repère **7**)

Variante II

(par le chemin de Cagalou)
3h30

À partir du point de repère **5**, à l'intersection, dirigez vous en face vers le nord, franchissez le petit pont sur le gaudre et traversez une oliveraie. Poursuivez par un chemin qui contourne les caisses de Jean-Jean. Passez par Cagalou et rejoignez le point de repère **6**.